

Parcours de vie

A Dakar, elle a entendu parler de la France dès son plus jeune âge. Son père s'était battu durant neuf ans pour cette terre lointaine ; la France à qui il avait emprunté un peu de ses modes de vie et pour qui, il avait sans doute une profonde admiration. De quoi faire rêver ses enfants... **Partir** pour un pays vénéré par leur père, **pour tenter d'avoir une vie meilleure** et pour éventuellement soutenir la famille restée au Pays.

S. est arrivée en France en 2000 dans l'espoir d'un mieux vivre. En 2003, S. accouche de jumeaux, d'une situation précaire elle est passée à une situation extrêmement précaire. Courant 2004, S. entreprend les démarches afin de régulariser sa situation administrative. C'est le début d'une longue attente, d'espoir, de désespoir, de doute, d'angoisse et de nuits sans sommeil.

Désormais S. fait partie des "sans papiers", comme sont nommées toutes ces personnes dans l'attente d'une autorisation de vivre sur le territoire français.

Hébergée dans une structure d'accueil et de réinsertion, la famille traverse différentes épreuves : le déracinement, un hébergement lié à une prise en charge dépendante du département et limitée dans le temps... une invitation à quitter le territoire, un recours amiable...C'est fin 2005 que l'avis de reconduite à la frontière tombe !

Que faire ? Repartir au Sénégal, pour S. il n'en était pas question. Sa famille n'était pas en mesure de l'accueillir. De toute évidence il fallait quitter l'appartement et la structure qui accompagnait la famille depuis plus d'un an. Tout quitter pour vivre dans la clandestinité.

Condamné à vivre avec ses enfants dans des conditions difficiles.

Un comité de soutien se met en place, deux groupes se forment : l'un pour soutenir S. dans ses liens avec la préfecture et l'autre pour accompagner la famille dans ses épreuves et pour chercher des lieux d'hébergements (chez l'habitant). Nos réseaux de relations fonctionnent ! Nous avons compté environ 90 personnes mises dans le coup à un moment donné durant ces six mois. Les participations étaient de différents ordres : hébergement, activités avec les enfants, financière, administrative, écoute, courses, soins... Toutes ces aides sont bien sûr menées avec discrétion, ce sont donc près de 90 "hors la loi" qui se sont mobilisés !

Pendant six mois, tous les quinze jours, la petite famille change de lieu de vie...

Peut-on imaginer une telle vie avec deux enfants de deux ans ?

- en changeant de maison toutes les deux semaines, il faut à chaque fois adopter d'autres rythmes de vie, d'autres habitudes..."*Je ne défais même plus les valises !*"
- sans sortir de peur d'être repérés
- en n'ayant aucune couverture sociale et assurance maladie
- en vivant isolée, coupée du réseau de relations habituelles
- sans pouvoir se projeter
- sans argent...

Comment des enfants peuvent grandir ?

- avec une maman qui vit la peur au ventre et l'esprit préoccupé par l'attente des papiers
- en n'allant plus à la crèche comme ils en avaient l'habitude

Changer de maison aussi souvent, demande à chaque fois de retrouver de nouveaux repères.

Comment vivre dans une dépendance quasi totale des autres ?

S. est passée par tous les états d'âmes : Avec l'envie parfois de fuir pour aller se fondre dans la foule parisienne afin de vivre de manière encore plus anonyme, ou l'envie d'aller vivre dans un lieu déserté par les Hommes... Le besoin de se faire porter pareil à un enfant, alors qu'elle même, avait la responsabilité de deux !

Qui peut résister sans jamais baisser les bras dans une telle situation ?

Plus de droit au rêve, plus de projets de peur qu'ils n'aboutissent pas... Et pourtant exister, être là pour éduquer et protéger ses enfants relève d'un défi pour S.

Mais jusqu'à quand ?

C'est presque à chacune de mes visites que S. me formulait ses mots. *Jusqu'à quand ?* Et oui, combien de temps une famille peut vivre dans ces conditions là ? Combien de temps un comité de soutien peut agir ? Dans quel but ?

Ces élans de générosité, ce dynamisme ne doivent pas bercer la famille dans la "précarisation". Nous ne faisons pas les lois et n'avons pas le pouvoir de donner "des papiers". Qui peut dire que ce n'est pas au détriment de S. et de ses jumeaux ? Si toutefois, la démarche n'aboutissait pas quel serait le rôle du comité de soutien ? Cette solidarité indispensable et naturelle nous a amenée à nous poser de nombreuses questions.

Ces quelques mots ne relatent pas toutes les démarches effectuées auprès de la préfecture, ni même les étapes vécues par S. et le comité de soutien.

A ce jour et après bien des angoisses, S. a pu obtenir le droit de vivre sur le territoire français. Pour elle et ses enfants des projets sont maintenant possibles. Mais combien de familles encore, sont empêchées dans leurs démarches, dans leurs projets... Combien de personnes ont dues fuir la misère, la violence et la guerres dans leurs pays et ne trouvent pas de protection ailleurs ? ...

Mai 2007